

**COMPTE-RENDU**  
**DE REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 décembre 2014**

**L'an deux mille quatorze, le quinze du mois de décembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19**

**Date de convocation du conseil municipal : 4 décembre 2014**

**Etaient présents** : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Christian FOURNAGE, Véronique RUFIN, Marie-Claude MICHEL, Céline VERGEOT, Dominique DUCLOS, Guillaume GARDON, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN, Jean-Paul GUILLON, Nathalie LAMERE-CRAPART.

**Absents excusés** : Elie SMITH (Pouvoir Jeannine VAN LANDEGHEM)  
Vanessa SZUBA (Pouvoir Christelle LE TALLEC)

**Secrétaire de séance** : Véronique RUFIN.

---

Avant de commencer l'ordre du jour, Madame le Maire donne la parole à Monsieur HOUPEAU Daniel, Président de l'Association « Nogent Historique ».

Monsieur HOUPEAU expose au Conseil Municipal l'histoire de Monsieur Isaac DRAÏ caché pendant la seconde guerre mondiale à NOGENT-L'ARTAUD, déporté en 1943.

Monsieur HOUPEAU souhaiterait rendre hommage à Monsieur DRAÏ, à l'occasion de la commémoration des déportés, par l'Association des Anciens Combattants, le dernier dimanche d'avril.

Son fils Pierre DRAÏ émet le vœu que le nom de son père soit gravé sur le monument dédié aux déportés.

Madame MARQUIS est d'accord sur le principe, et soumettra la demande aux membres de son association lors de la prochaine assemblée générale.

La municipalité est également d'accord sur le principe et s'alignera sur la décision de l'Association.

La séance est ouverte à 20 H 15.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03/11/2014**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la raison pour laquelle elle n'a pas souhaité qu'apparaisse au compte-rendu la question concernant le B.M.O. : ne pas donner une information erronée à la population. L'information s'est donc faite en interne, par mail.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 2 voix contre (P. CARQUIN – Pouvoir de Christelle LE TALLEC) et 3 abstentions (S. HENNEQUIN – JP GUILLON – C. VERGEOT) approuve le compte-rendu.

### **Avis du Conseil Municipal : P.P.R.I. (Plan de Prévention des Risques d'Inondations et de coulées de boues)**

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations et coulées de boues a été prescrit par arrêté préfectoral du 6 décembre 2004, suite à la récurrence des arrêtés de reconnaissances de catastrophes naturelles.

La phase de concertation a été lancée en novembre 2013 et a donné lieu à l'établissement d'un projet de zonage et de règlement.

En date du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable concernant ce projet.

Une enquête publique s'est déroulée en Mairie du 22/10/2014 au 24/11/2014.

A l'issue de cette enquête publique, le Conseil Municipal doit à nouveau émettre un avis.

Madame le Maire explique que l'information aux habitants s'est faite par différents biais (affichage municipal, site internet, « ça vous concerne ») mais que peu de personnes se sont déplacées pour émettre un avis.

Le placement en zone bleue de la quasi-totalité de la Commune et l'absence de prise en compte des ouvrages réalisés pour diminuer les risques conduisent madame le Maire à proposer au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable. D'autres Communes l'ont déjà fait. Les services de l'Etat n'ont pas pour autant modifier le projet.

Véronique RUFIN souligne son inquiétude quant aux futures constructions, mais également les anciennes qui seront amenées à faire des modifications coûteuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 4 abstentions (P. CARQUIN – S. HENNEQUIN – JP GUILLON – N. LAMERE-CRAPART) émet un avis défavorable concernant le P.P.R.I.

### **F.D.S. (Fonds départemental de Solidarité) Prorogation d'adhésion**

Par délibération en date du 6 octobre 2014, le Conseil Général a décidé de proroger de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016, la validité du règlement du Fonds Départemental de Solidarité. Les dispositions du règlement adopté le 26 février 2006 et ses avenants restent en vigueur, et les cotisations communales restent inchangées sur la période.

Madame le Maire propose de proroger l'adhésion de la Commune à ces fonds jusqu'au 31/12/2016, sachant que la cotisation communale annuelle est d'environ 15.000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de proroger l'adhésion au F.D.S.

Madame VAN LANDEGHEM souhaite, à cette occasion faire les demandes de subventions suivantes :

Elle propose au Conseil Municipal de demander une subvention au titre du F.D.S. concernant la réfection du V.C. 14 pour un montant d'environ 100.000,00 €, et également pour la réfection du Pont du Vergis. Ces deux subventions avaient été demandées au titre du F.D.S. 2014, mais il serait souhaitable de les reconduire au titre du F.D.S. 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'émettre ces deux demandes de subvention.

### **Désaffectation du camping municipal**

Dans sa séance du 16 décembre 2008, le Conseil Municipal de NOGENT-L'ARTAUD avait pris la décision de procéder à la fermeture définitive du camping municipal.

Ce terrain, aménagé en parcours de santé reste classé dans le domaine public de la Commune.

Madame le Maire propose de le désaffecter en tant que camping municipal.

Les normes concernant les nuisances sonores émises par l'usine proche de ce site pourraient changer.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) et 2 abstentions (S. HENNEQUIN – N. LAMERE-CRAPART) accepte de désaffecter ce site.

#### **Déclassement du domaine public de la Maison du 24, La Férotterie**

Concernant la maison de la Férotterie, la Commune se doit de désaffecter l'ancienne école, et de la déclasser du domaine public, afin que ce bien puisse être mis en vente.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) et 2 abstentions (JP GUILLON – C. FOURNAGE) accepte le déclassement du domaine public de cette maison (ancienne école de la Férotterie).

#### **Fixation du prix de vente : Maison de la Férotterie**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente l'ancienne école de la Férotterie.

Le bien a été estimé par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques à 180.000,00 €, avec une marge de + ou – 10 %.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de vente à 198.000,00 €, afin de permettre une marge de négociation.

Sylviane HENNEQUIN souhaiterait que le Conseil Municipal délibère en premier lieu « pour ou contre la vente ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 3 voix contre (P. CARQUIN – S. HENNEQUIN – JP GUILLON) et 1 abstention (C. FOURNAGE) décide d'accepter de mettre la maison en vente.

Concernant le prix, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) et 1 abstention (C. FOURNAGE) accepte de fixer le prix de vente à 198.000,00 €.

#### **Tarifs 2015**

Les membres de la commission finances ont jugé qu'il était opportun de faire des efforts de simplification au vu du très grand nombre de tarifs municipaux actuellement en vigueur.

#### **Copies dossiers :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer la régie photocopie.

En effet, cette régie a un coup de fonctionnement qui est supérieur aux recettes.

D'autre part, un commerçant de NOGENT-L'ARTAUD a mis à disposition des nogentais un photocopieur.

Par 18 voix pour et 1 voix contre (P. CARQUIN), la régie photocopies est supprimée.

Concernant les tarifs suivants :

Dossier POS ou PLU : 220,00 €

Liste électorale : 50,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de valider ces tarifs.

### **Concessions cimetièrè :**

Concernant les tarifs des concessions cimetièrè, madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour la suppression de 2 durées (15 et 99 ans). Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 2 voix contre (V. RUFIN – P. CARQUIN) et 4 abstentions (JP GUILLON – S. HENNEQUIN – C. VERGEOT – D. DUCLOS) accepte de supprimer ces deux durées.

Concessions cimetièrè (30 ans) : 250,00 €

Concessions cimetièrè (50 ans) : 500,00 €

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 voix contre (P. CARQUIN – JP GUILLON – S. HENNEQUIN) valide ces deux tarifs.

### **Concessions pour cavurnes :**

Concernant la suppression de la durée de 15 ans : 17 voix pour et 2 voix contre (P. CARQUIN – S. HENNEQUIN).

Concession pour cavurnes – 30 ans : 230,00 €

Concession pour cavurnes – 50 ans : 450,00 €

Ces tarifs sont validés par 16 voix pour et 3 voix contre (P. CARQUIN – S. HENNEQUIN – JP GUILLON).

### **Cavurnes avec concessions incluses.**

Elles sont au nombre de 4. Madame le Maire propose de les vendre et ne plus en refaire. Cette question est mise au vote. Le Conseil Municipal accepte ce principe par 18 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN).

L'abandon de la durée de 15 ans est adoptée par 16 voix pour et 3 voix contre (S. HENNEQUIN – P. CARQUIN – JP GUILLON).

Cavurne – 30 ans (concession incluse) : 440,00 €

Cavurne – 50 ans (concession incluse) : 550,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces tarifs.

### **Cases columbarium :**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les 3 durées, par 18 voix pour et 1 voix contre (C. LE TALLEC).

Emplacement case columbarium – 15 ans : 850,00 €

Emplacement case columbarium – 30 ans : 1.300,00 €

Emplacement case columbarium – 50 ans : 1.800,00 €

Les tarifs sont adoptés par 15 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) et 3 abstentions (MC MICHEL – JP GUILLON – D. DUCLOS).

### **Cantine – prix du repas :**

- Tarif normal	4,00
- Tarif préférentiel / classes fermées	3,00
- Tarif préférentiel / familles conditions modestes	2,50
- Tarif / habitants hors commune	4,80

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 2 voix contre (P. CARQUIN – C. VERGEOT) et 3 abstentions (S. HENNEQUIN – JP GUILLON – N. LAMERE-CRAPART) valide ces tarifs.

### **Médiathèque :**

Madame le Maire propose de passer à 15,00 € l'adhésion annuelle à la médiathèque par famille.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN) accepte de valider ce tarif.

### **Droit de place :**

Droit de place (1 journée) : 100,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de valider ce tarif.

### **Loyers des logements communaux :**

Madame le Maire propose de les laisser inchangés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

### **Salle de la Musique :**

Madame le Maire propose de ne maintenir qu'un seul tarif. Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) et 2 abstentions (S. HENNEQUIN – JP GUILLON) accepte cette proposition.

Tarif été week-end : 190,00 €

Tarif hiver week-end : 290,00 €

Tarif été journée : 90,00 €

Tarif hiver journée : 150,00 €

Les tarifs « week-end » sont validés à l'unanimité. Les tarifs « journée » sont adoptés par 16 voix pour 1 voix contre (P. CARQUIN) et 2 abstentions (S. HENNEQUIN – P. CARQUIN).

En ce qui concerne les « cautions » ménage et dégâts, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de les nommer « forfaits ». Les montants sont adoptés à l'unanimité.

### **Salles des Longs Prés :**

Madame le Maire propose de supprimer les tarifs « hors C4 ». Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 voix contre (P. CARQUIN) accepte cette proposition.

Concernant les tarifs des salles des Longs Prés, ils sont votés à l'unanimité. Les forfaits dégâts et nettoyage sont également votés à l'unanimité.

En ce qui concerne les livres « Nos Eglises », Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le tarif, afin de pouvoir les offrir. Le Conseil Municipal par 17 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) et 1 abstention (V. RUFIN) accepte la proposition du Maire.

L'ensemble des tarifs seront donc les suivants :

<b>CONCESSIONS CIMETIERES</b>	
Concession cimetière - trentenaire	250.00 €
Concession cimetière - cinquantenaire	500.00 €
Concession pour caverne - 30 ans	230.00 €
Concession pour caverne - 50 ans	450.00 €

Cavurne - 30 ans (concession incluse)	440.00 €
Cavurne - 50 ans (concession incluse)	550.00 €
<b>Emplacement case Columbarium - 15 ans</b>	
Emplacement case Columbarium - 15 ans	850.00 €
Emplacement case Columbarium - 30 ans	1 300.00 €
Emplacement case Columbarium - 50 ans	1 800.00 €
<b>CANTINE - Prix du repas</b>	
Tarif normal	4.00 €
Tarif préférentiel pour les élèves des classes fermées	3.00 €
Tarif préférentiel pour les élèves de familles de conditions modestes (après étude du dossier)	2.50 €
Tarif (habitant hors commune)	4.80 €
<b>MEDIATHEQUE</b>	
Tarif unique	15.00 €
<b>DROITS DE PLACE</b>	
La journée	100.00 €
<b>COPIES DOSSIERS</b>	
Dossier POS et PLU	220.00 €
Liste électorale	50.00 €
<b>LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX AUX AGENTS</b>	
Logement 1 bis rue des Ecoles	210.00 €
Logement 26 Grande Rue	210.00 €

<b>SALLE DE LA MUSIQUE</b>	
<b>Tarif Week-end</b>	
Tarif Eté	190.00 €
Tarif Hiver	290.00 €
<b>Tarif à la journée du lundi au vendredi</b>	
Tarif Eté	90.00 €
Tarif Hiver	150.00 €
<b>Dépôt de garantie imputé à toute location</b>	
Forfait dégâts	400.00 €
Forfait nettoyage	50.00 €

**SALLE LES LONGS PRES****Tarif Week-end**

<b>Tarif été</b>	<b>Salle Poly</b>	<b>Salle Poly+Sport</b>
habitants de la commune	400.00 €	720.00 €
habitants extérieurs	700.00 €	1 200.00 €
<b>Tarif hiver</b>		
habitants de la commune	500.00 €	900.00 €
habitants extérieurs	800.00 €	1 500.00 €

**Tarif à la journée du lundi au vendredi**

<b>Tarif été</b>		
habitants de la commune	200.00 €	360.00 €
habitants extérieurs	300.00 €	700.00 €
<b>Tarif hiver</b>		
habitants de la commune	250.00 €	435.00 €
habitants extérieurs	350.00 €	700.00 €

**Fêtes de fin d'année (forfait)**

Tarif	750.00 €	1 500.00 €
-------	----------	------------

**Dépôt de garantie imputé à toute location**

Forfait dégâts	800.00 €	1 200.00 €
Forfait nettoyage	80.00 €	100.00 €

**Demande de subvention C.D.D.L. : Acoustique cantine scolaire**

Les locaux de la cantine scolaire sont très bruyants. Un devis a été demandé à une société « Au nid vert ».

Le montant du devis s'élève à 6.680,40 € H.T.

Madame le Maire souhaite faire une demande de subvention au titre du C.D.D.L. (contrat de développement local) au Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de demander cette subvention.

**Demande de subvention C.D.D.L. : P.L.U.**

Par sa délibération en date du 5 septembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de prescrire l'élaboration du P.L.U. de la Commune.

Trois entreprises ont été mises en concurrence : GEOGRAM – HARMONISPEAU – URBA SERVICES.

La société GEOGRAM a été retenue, pour un montant de 16.170,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de demander une subvention au taux maximum, au titre du C.D.D.L.

### **Nomination pour la Commission P.L.U.**

Concernant l'élaboration du P.L.U., une commission doit être nommée.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- Jeannine VAN LANDEGHEM
- André HOURDRY
- Gilles BOUVRY
- Charles HUYART
- Nathalie LAMERE-CRAPART
- Sylviane HENNEQUIN-
- Serge HOURDRY
- André PAURON.

Madame le Maire précise que les membres de cette commission doivent être disponibles en journée pour les réunions. D'autre part, le cabinet GEOGRAM a conseillé un nombre de membres maximum de 8 personnes.

Madame le Maire souhaite également que deux personnes extérieures au Conseil Municipal puissent en faire partie.

Pierre CARQUIN a proposé sa candidature, par mail. Madame le Maire veut bien l'accepter à condition qu'un membre lui cède sa place.

André HOURDRY précise que le SCOT a été remanié : il ne s'agit plus que de recommandations.

Véronique RUFIN souhaite que les membres de la Commission PLU puissent faire un compte rendu des réunions à l'ensemble du Conseil Municipal.

Jean-Paul GUILLON est également intéressé.

Pierre CARQUIN retire sa candidature.

### **Retrait de la délibération 2002/53 – Classement voirie des Marronniers**

Le Conseil Municipal de NOGENT-L'ARTAUD, dans sa séance du 19/07/2002, avait refusé le classement en voirie communale de la voirie du lotissement des Marronniers.

Des recherches auprès des services du pôle de topographie et de gestion cadastrale de LAON nous ont permis de déterminer de façon certaine que la voirie des Marronniers avait été reprise en 1984 par la Commune de NOGENT-L'ARTAUD.

Madame le Maire donne lecture d'une délibération de 1985, qui avait entériné le classement en voirie communale de la voirie des Marronniers.

La délibération N°2002/53 est donc illégale et doit être retirée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de cette délibération.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un rendez-vous a été pris avec LOGIVAM, concernant la reprise de voirie du lotissement « Les Houches ».

### **Rapport de l'eau**



Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable a été approuvé par les membres du comité syndical en sa séance du 9 juillet dernier.

Ce rapport peut être librement consulté par le public en Mairie.

Les principaux indicateurs sont les suivants :

Nombre abonnés USESA : 26 601

Nombre abonnés Nogent : 962

	2012	2013	Variation
<b>Volume prélevé USESA</b>	5 424 937	5 278 660	-2,70 %
<b>Volume prélevé Nogent</b>	60 513	65 826	+8,78 %
<b>Volume mis en distribution</b>	5 169 268	5 157 118	-2,17 %
<b>Volume consommé</b>	4 089 530	4 034 713	-1,35 %
<b>Consommation moyenne M3/abonné/an</b>	95,18	92,29	-2,80 %
<b>Rendement réseau</b>	79,20 %	80 %	

## DIA

Les Sablons	AA 64	864 m <sup>2</sup>
17 rue des Tiers Pots	AA 227	790 m <sup>2</sup>
25 route de Rebais	AD 69	1 901 m <sup>2</sup>
9ter rue Beaufort	AB 481	807 m <sup>2</sup>

## Informations diverses

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un virement de crédits a été effectué, afin de reverser à la Communauté de Communes les Fonds reçus pour les NAP :

Compte 022 (dépenses imprévues) : - 5.000,00 €  
Compte 6554 : 5.000,00 €.

Madame le Maire propose à Monsieur CARQUIN d'être reconduit dans sa mission de « correspondant armée ». Il accepte.

Les plongeurs de la Brigade de NOYON ont retrouvé une statue dans la Marne : « un Christ ». Ils nous l'ont restitué.

Une Association « ADAP'TA DANSE » a commencé son activité à NOGENT-L'ARTAUD, aux Longs Prés. Il s'agit de cours de danse pour personnes handicapées, qui ont lieu un vendredi sur deux (semaines paires) de 16h30 à 17h30.

La séance est levée à 22 H 35.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.